

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: DIPTORAZINE SC7.5

Type(s) de produit: TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Numéro de l'autorisation: FR-2016-1032

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0012844-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	8
5.1. Consignes d'utilisation	9
5.2. Mesures de gestion des risques	9
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	9
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	9
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	9
6. Autres informations	10

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

DIPTORAZINE SC7.5

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	BAYER S.A.S
	Adresse	16 rue Jean-Marie Leclair CS90106 69266 LYON CEDEX 09 France
Numéro de l'autorisation	FR-2016-1032	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0012844-0000	
Date de l'autorisation	12/09/2016	
Date d'expiration de l'autorisation	11/09/2026	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Bayer S.A.S., Bayer CropScience, Environmental Science Division
Adresse du fabricant	16 rue Jean Marie Leclair - CS 90106 69266 Lyon Cedex 09 France
Emplacement des sites de fabrication	Bayer S.A.S., Bayer CropScience - 1 avenue Edouard Herriot - Limas - BP 442 69656 Villefranche-sur-Saône France
	SBM Formulation - ZI Avenue Jean Foucault, CS621 34500 Béziers France
	Bayer AG - Industriepark Höchst (Gebäude K 607) 65926 Frankfort Allemagne

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	24 - Deltaméthrine
Nom du fabricant	Bayer AG
Adresse du fabricant	Alfred-Nobel-Str. 50 40789 Monheim am Rhein Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Bayer Vapi Pvt. Ltd - Plot No. 306/3, II phase 396195 GIDC, Vapi Inde

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Deltaméthrine	(S)-a-cyano-3-phenoxybenzyl (1R,3R)-3-(2,2-dibromovinyl)-2,2-dimethylcyclopropane carboxylate	Substance active	52918-63-5	258-256-6	0,73

2.2. Type de formulation

SC - Suspension concentrée

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Contient de la 1,2 benzisothiazole-3(2H)-one et du CMIT/MIT (5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one). Peut produire une réaction allergique.
Conseils de prudence	Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu. Éliminer le ... dans

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Contrôle des insectes rampants – infestations répétées – professionnels – utilisation à l'intérieur des bâtiments – Hygiène publique

Type de produit	TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Pas de donnée Nom commun: Insectes rampants dont les blattes Stade de développement: Pas de donnée
Domaine d'utilisation	Intérieur A l'intérieur des bâtiments (écoles, hôpitaux, habitations, locaux industriels, industrie agro-alimentaire, locaux commerciaux,...)
Méthode(s) d'application	Pulvérisation - -
Taux et fréquences d'application	5 L/100 m ² - 166 mL à diluer dans 5 L d'eau - Quantité de produit 166 mL à diluer dans 5 L d'eau Dose d'application : 5 L/100 m ² Efficacité résiduelle de 1 à 4 semaines
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Flacon et bidon en PEHD d'une contenance de 25 mL à 20 L.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

<p>- Applications dans des zones non soumises au nettoyage :</p> <ul style="list-style-type: none">• Pulvériser dans les fissures et les crevasses où les insectes peuvent se trouver. Une attention particulière doit être portée pour les fissures et les crevasses situées autour des portes, fenêtres, et autres points d'entrées des insectes ainsi qu'aux surfaces situées derrière et sous les appareils ménagers ou les canalisations.• En cas d'infestation, pulvériser les cadres de lit et les matelas ainsi que les fissures et crevasses dans les murs et sols adjacents. <p>Applications dans des zones soumises au nettoyage :</p> <ul style="list-style-type: none">• Pulvériser seulement dans les fissures et les crevasses.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Enlever ou couvrir les aquariums avant traitement.
Ne pas pulvériser directement sur les personnes, les animaux.
Ne pas pulvériser sur le linge de lit ou autres matériaux entrant directement en contact avec les occupants du lit.
Ne pas utiliser pour traiter les lits d'enfants.
Pour les zones soumises au nettoyage, pulvériser dans les fissures et les crevasses, uniquement avec un appareil permettant une largeur maximum de la bande pulvérisée de 0,1 m. Pour ce type d'application, il est nécessaire d'utiliser un équipement de pulvérisation spécifique et de maintenir une distance appropriée par rapport aux surfaces traitées.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Contrôle des insectes rampants – infestations localisées – professionnels – utilisation à l'intérieur des bâtiments – Hygiène publique

Type de produit	TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Pas de donnée Nom commun: Insectes rampants dont les blattes Stade de développement: Pas de donnée
Domaine d'utilisation	Intérieur A l'intérieur des bâtiments (écoles, hôpitaux, habitations, locaux industriels, industrie agro-alimentaire, locaux commerciaux,...)
Méthode(s) d'application	Pulvérisation - -

Taux et fréquences d'application

5 L/100 m² - 83 mL à diluer dans 5 L d'eau -
Quantité de produit 83 mL à diluer dans 5 L d'eau
Dose d'application : 5 L/100 m²
Efficacité résiduelle de 1 à 4 semaines

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Flacon et bidon en PEHD d'une contenance de 25 mL à 20 L.

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Applications dans des zones non soumises au nettoyage :
 - Pulvériser dans les fissures et les crevasses où les insectes peuvent se trouver. Une attention particulière doit être portée pour les fissures et les crevasses situées autour des portes, fenêtres, et autres points d'entrées des insectes ainsi qu'aux surfaces situées derrière et sous les appareils ménagers ou les canalisations.
 - En cas d'infestation, pulvériser les cadres de lit et les matelas ainsi que les fissures et crevasses dans les murs et sols adjacents.
- Applications dans des zones soumises au nettoyage :
- Pulvériser seulement dans les fissures et les crevasses.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Enlever ou couvrir les aquariums avant traitement.
Ne pas pulvériser directement sur les personnes, les animaux;
Ne pas pulvériser sur le linge de lit ou autres matériaux entrant directement en contact avec les occupants du lit.
Ne pas utiliser pour traiter les lits d'enfants.
Pour les zones soumises au nettoyage, pulvériser dans les fissures et les crevasses, uniquement avec un appareil permettant une largeur maximum de la bande pulvérisée de 0,1 m. Pour ce type d'application, il est nécessaire d'utiliser un équipement de pulvérisation spécifique et de maintenir une distance appropriée par rapport aux surfaces traitées.

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.3 Description de l'utilisation

Utilisation 3 - Réduction de la population de mouches – professionnels – utilisation à l'intérieur des bâtiments – Hygiène publique

Type de produit	TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Musca domestica Nom commun: Mouches Stade de développement: Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs)
Domaine d'utilisation	Intérieur A l'intérieur des bâtiments (écoles, hôpitaux, habitations, locaux industriels, industrie agro-alimentaire, locaux commerciaux,...)
Méthode(s) d'application	Pulvérisation - -
Taux et fréquences d'application	5 L/100 m ² - 166 mL à diluer dans 5 L d'eau - Quantité de produit 166 mL à diluer dans 5 L d'eau Dose d'application : 5 L/100 m ² Efficacité résiduelle de 1 à 4 semaines
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Flacon et bidon en PEHD d'une contenance de 25 mL à 20 L.

4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Applications dans des zones non soumises au nettoyage : identifier où les mouches se posent et pulvériser la surface.
Applications dans des zones soumises au nettoyage : pulvériser seulement dans les fissures et les crevasses.

4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Enlever ou couvrir les aquariums avant traitement.
Ne pas pulvériser directement sur les personnes, les animaux;
Ne pas pulvériser sur le linge de lit ou autres matériaux entrant directement en contact avec les occupants du lit.

Ne pas utiliser pour traiter les lits d'enfants.

Pour les zones soumises au nettoyage, pulvériser dans les fissures et les crevasses, uniquement avec un appareil permettant une largeur maximum de la bande pulvérisée de 0,1 m. Pour ce type d'application, il est nécessaire d'utiliser un équipement de pulvérisation spécifique et de maintenir une distance appropriée par rapport aux surfaces traitées.

4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.4 Description de l'utilisation

Utilisation 4 - Réduction de la population de mouches – professionnels – utilisation à l'intérieur des bâtiments d'élevage – Hygiène rurale

Type de produit	TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Musca domestica Nom commun: Mouches Stade de développement: Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs)
Domaine d'utilisation	Intérieur A l'intérieur des étables et bâtiments d'élevage.
Méthode(s) d'application	Pulvérisation - -
Taux et fréquences d'application	5 L/100 m ² - 166 mL à diluer dans 5 L d'eau - Quantité de produit 166 mL à diluer dans 5 L d'eau Dose d'application : 5 L/100 m ² Efficacité résiduelle de 1 à 4 semaines

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Flacon et bidon en PEHD d'une contenance de 25 mL à 20 L.

4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Ne pas utiliser le produit quand les effluents ou rejets des bâtiments d'élevage ou des zones de stockage des lisiers et fumiers peuvent être dirigés vers une station d'épuration ou tout environnement aquatique.

Ne pas appliquer directement sur les animaux.

Intervalle de réentrée de 6 heures.

4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
Adopter des méthodes de gestion intégrée telle que la combinaison de méthodes de lutte chimique, physique et autres mesures d'hygiène publique, en tenant compte des spécificités locales (conditions climatiques, espèces cibles, conditions d'usage, etc).
L'équipement utilisé pour les traitements doit être adapté, correctement entretenu et calibré.
Tenir compte du cycle de vie et des caractéristiques des insectes cibles pour adapter les traitements. En particulier, cibler le stade de développement le plus sensible de l'organisme cible, le moment des applications et les zones à traiter.
Ne pas appliquer sur les surfaces poreuses.
Informez le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

5.2. Mesures de gestion des risques

Le port de gants et d'une combinaison de protection est recommandé pendant la phase de mélange/chargement et l'utilisation du produit.
Tenir hors de la portée des enfants.
Ne pas appliquer sur des surfaces qui pourraient être en contact avec les animaux, les denrées ou les boissons destinées à la consommation humaine ou à l'alimentation des animaux de rente.
Retirer les produits alimentaires.
Couvrir les réservoirs de stockage de l'eau, les surfaces de préparation des aliments ainsi que les ustensiles de cuisine avec des protections imperméables avant le traitement.
Ne pas dépasser 11 applications par an.
Ne pas appliquer dans les zones pouvant être régulièrement nettoyées excepté lors des traitements des fissures et crevasses réalisés avec un appareil permettant une pulvérisation sur une zone de 0,1 m.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles si celles-ci s'enlèvent facilement et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
En cas d'inhalation d'aérosol : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison.
En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Éliminer le produit non utilisé, les eaux de rinçages du matériel, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.
Ne pas rejeter le produit non utilisé ou les eaux de rinçage du matériel sur le sol, dans les cours d'eau, dans les canalisations (égout, toilettes...) ou dans les systèmes d'évacuation des eaux.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Durée de stockage : 2 ans
Protéger du gel.

6. Autres informations

-
